

Reprise des activités chorales et des groupes instrumentaux

mesures sanitaires

Le 29 juin 2020, nous avons organisé un webinaire sur la question de la reprise des activités chorales et des groupes instrumentaux : les synthèses se trouvent ci-dessous.

Les recommandations données restent valables et doivent encore être appliquées strictement au vu de l'évolution épidémique au mois de juin 2020.

Il convient d'insister sur les points suivants :

- **respect absolu des gestes barrière :
distance de 1,50 m entre choristes masqués**
- **répétitions dans des salles (ou églises) suffisamment grandes pour respecter les distanciations physiques**
- **aérer la salle de répétition (ou l'église)
avant et après la répétition**
- **gel hydroalcoolique à utiliser
à l'arrivée et au départ de la répétition**
- **ne prendre aucun engagement de représentation dans un culte ou dans un concert avec plus de cent personnes présentes avant 2021**
- **chanter MASQUÉS au moins jusqu'à Noël**
- **ce protocole sera réévalué périodiquement et sera amené à évoluer selon les circonstances**

Pour les décideurs qui souhaiteraient approfondir le sujet : voir les informations sur le site de [CADENCE](#). Par ailleurs, la fédération A Cœur Joie a fait œuvre de pédagogie sur son [site](#).

Ci-dessous :

- Résumé de l'intervention de Jean-Gustave Hentz
- Mesures sanitaires pour les ensembles de musique
- Covid-19 Protocole sanitaire pour les ensembles de musique

Résumé de l'intervention de Jean-Gustave Hentz, praticien hospitalier émérite des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg lors de la visioconférence du service musique de l'UEPAL le 29.06.2020

La pandémie causée par le coronavirus COVID19 a durement touché la France. Actuellement le virus n'a pas disparu et circule toujours. Depuis le déconfinement du 11.06.2020 de nouveaux clusters isolés se forment à intervalles réguliers rappelant à tous l'importance de maintenir les gestes barrières et le port du masque dans les transports et en toute circonstance où une distance minimale de 1,50 m ne peut être effectivement assurée avec les personnes avec qui l'on est en réunion, avec qui l'on discute, dans un magasin etc.... Si toutes les générations peuvent être touchées les plus de 50 ans ont davantage de risques de faire des complications graves nécessitant une hospitalisation en réanimation. Il existe des personnes asymptomatiques qui sont porteuses du virus et peuvent donc le transmettre.

La pandémie semble diminuer d'importance. Cela peut être partiellement dû au temps chaud et sec mais la majorité des experts estime qu'un rebond est possible en automne voire en hiver. La transmission se fait certes par des gouttelettes de salive mais aussi par des aérosols de salive pouvant être porteurs du virus donc le maintien d'une distance de sécurité de 1,50 m et toute circonstance par rapport à son interlocuteur est fondamentale et sera à respecter encore longtemps.

Quelles recommandations peuvent être préconisées pour les différents chœurs et orchestres de l'UEPAL ?

Idée force : une reprise des activités est possible et souhaitable en respectant strictement les gestes barrière

Rappeler que c'est de la responsabilité de chacun de contribuer à la non-propagation du virus.

- Pour tous : ne pas venir aux répétitions si l'on est « grippé »
- Au chef de chœur et au responsables paroissiaux (pasteurs et conseils presbytéraux) : élaborer un protocole sanitaire pour les répétitions basé sur le respect strict des gestes barrière. 1,50 m entre les personnes des quatre côtés. Ceci peut impliquer de ne faire des répétitions que par demi-chœurs si les salles de réunion ne sont pas assez grandes ou alors des répétitions dans les églises
- Aérer les salles avant et après les répétitions
- Le port du masque est pour l'instant recommandé même pour les répétitions. Cette disposition est susceptible d'évoluer en automne mais ce n'est pas encore certain
- Tenir une liste des présents lors des réunions qui sera conservée durant 3 semaines puis détruite. Cette liste pourra servir aux brigades sanitaires si un cas devait se déclarer dans les semaines suivant une répétition. Prévenir sans tarder les autorités sanitaires si un cas devait se déclarer. La même précaution devrait être prise pour tous les cultes.
- Bien réaliser qu'il est encore trop tôt pour programmer avec certitude des concerts pour le temps de l'aveugle ou pour Noël. La tenue d'éventuels concerts dépendra de la situation sanitaire du moment.

Des points d'étapes tous les trois mois environ sont nécessaires pour adapter éventuellement ces recommandations.

Mesures sanitaires pour les ensembles de musique

4 REGLES D'OR

1.DISTANCIATION

- 1 m à 1,5m minimum autour des chanteurs et des musiciens

2.AERATION

- Privilégier la pratique en extérieur
- Assurer une bonne aération d'un local intérieur

3.DUREE

- Limiter la durée d'une répétition ou d'une prestation à 75 minutes
- A défaut, aérer la pièce 10-15 minutes au bout de 75 minutes

4.MASQUE

- port du masque obligatoire pour l'instant – mesure évolutive

service musique

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

1 bis quai Saint-Thomas – BP 80022 – 67081 Strasbourg cedex

03 88 25 90 37 / musique@uepal.fr www.uepal.fr

Covid-19 - Protocole sanitaire pour les ensembles de musique

- Chaque ensemble (chorale, orchestre,...) doit rédiger un **protocole sanitaire** adapté à son activité :
 - o Selon les tranches d'âges concernées (enfants, adultes, seniors)
 - o Selon la pratique : chant choral, instruments à vent, à claviers...
 - o Selon la configuration des locaux pour les répétitions et les prestations

- Définir les **responsabilités** de chacun :
 - o **Organisateurs** (paroisses, président, directeur musical...) : **garantir le cadre sanitaire**
 - Configuration des lieux pour assurer la distanciation et l'aération
 - Définition du nombre maximal de choristes et/ou instrumentistes
 - Définition de la durée maximale d'une session
 - Préciser le port du masque et l'usage du gel hydroalcoolique
 - Assurer une distribution personnalisée du matériel (partitions, etc...)
 - S'assurer du nettoyage / désinfection des locaux
 - Informer sur le champ l'ensemble des membres en cas de contamination avérée :nécessite un suivi de présence et les coordonnées des membres

 - o **Choristes et/ou musiciens** : **prendre soin de soi et des autres**
 - Respecter le protocole sanitaire défini
 - Renoncer à serrer les mains, faire la bise, etc...
 - Accepter les moments conviviaux (verres de l'amitié, etc...) avec distanciation physique
 - Renoncer d'emblée à venir jouer ou chanter en cas de symptômes : fièvre, toux, etc...
 - En cas de contamination avérée, avertir sur le champ les responsables des ensembles concernés.

→ solliciter l'aide de professionnels de la santé pour rédiger le protocole : médecins, pharmaciens, infirmiers...

→ évaluer régulièrement le protocole et l'adapter à la situation sanitaire

Pour aller plus loin : de nombreux liens se trouvent sur cette [page](#) du site de <https://cadence-musique.fr/>, pôle musical régional.

service musique

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine 1 bis quai

Saint-Thomas – BP 80022 – 67081 Strasbourg cedex 03 88 25 90 37 /

musique@uepal.fr

www.uepal.fr

